

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23	L'an deux mil onze, le quatorze avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Serge MICHAUT.
	Absents : Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.
	Excusés : Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.
	Pouvoirs : Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Christine DUSSURGET, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES.
	Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-021

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

OBJET : Affectation du résultat 2010
Budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la délibération n° 2010-027 en date du 8 avril 2010 approuvant le budget primitif communal de l'exercice 2010,

Vu les décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2010,

Vu la délibération n° 2011-019 en date du 14 avril 2011 adoptant le compte administratif communal de l'exercice 2010,

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que le compte administratif communal de l'exercice 2010 fait apparaître :

- un excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de 937 071,86 €
- un déficit de clôture d'investissement pour un montant de 1 018 893.68€
- un solde excédentaire des restes à réaliser en investissement pour 308 140.45€

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 710 753.23€

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 937 071,86 €
- au compte 001 « déficit d'investissement reportés » pour un montant de 1 018 893,68 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de l'exercice 2010 du budget communal comme présenté ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le
Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES